



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Joël-Désiré Kra, directeur général, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 12 juillet à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 4 661 840 situé au 110, chemin Poissant.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la marge avant secondaire de la résidence unifamiliale pour un agrandissement de celle-ci sur le lot 4 661 840 :

- La marge avant secondaire du lot 4 661 840 sera à 2,13 mètres au lieu de 5,5 mètres tel que requis par la réglementation.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 17 juin 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier